



Madame Maryline LUTIC
Directrice Académique des Services
De l'Éducation Nationale
11, Place de la Paix
15012 AURILLAC Cedex

Aurillac, le 5 Mai 2022

**Stéphane
SAUTAREL**

Madame la Directrice,

**Sénateur
du Cantal**

*Secrétaire de la
commission
des finances*

*Membre de la
délégation
à la prospective*

**Conseiller régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

En cohérence avec l'ensemble des sollicitations et des échanges que nous avons pu avoir en matière de carte scolaire comme en l'attribution de ressources en vue de la prochaine rentrée scolaire, je me permets une nouvelle fois d'attirer votre attention quant à la situation du R.P.I des communes de Thiézac et Saint-Jacques-des-Blats.

En effet, la fermeture d'une classe à Saint-Jacques-des-Blats a été actée, en lien avec l'évocation d'un seuil de 18 élèves par classe.

Depuis, Linda Benard, Maire de Saint-Jacques-des-Blats, et Philippe Mourgues, Maire de Thiézac, m'ont témoigné, en lien avec l'arrivée de nouvelles familles sur leur territoire et l'accueil d'enfants ukrainiens, d'effectifs scolaires en augmentation par rapport aux prévisions ayant déterminé votre choix de fermeture d'une classe.

Aussi, je vous demande de bien vouloir considérer de nouveau la situation de cet R.P.I, de le doter de moyens humains nécessaires afin que la qualité éducative et pédagogique puisse perdurer au sein de ces deux écoles.

Restant à l'écoute et disponible, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.

Avec mes vives salutations.

Bien à vous,

Stéphane SAUTAREL